

>> RAPPORT ANNUEL



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Trésor
DIRECTION GÉNÉRALE

>> SOMMAIRE

4 ÉDITO

Regards croisés d'Odile Renaud-Basso, directrice générale du Trésor, et de Bertrand Dumont, directeur général adjoint du Trésor

7 LA DG TRÉSOR EN BREF...

Missions
Gouvernance - Organisation
Présentation des services en centrale
Organigramme
L'Agence France Trésor
Fin Infra
Le Comité interministériel de restructuration industrielle
Le contrôle des investissements étrangers en France
Métiers
Actions de modernisation
Chiffres clés 2018

23 RENFORCER LA GOUVERNANCE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

Soutenir le projet européen
Promouvoir le multilatéralisme

34 SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES FRANÇAISES À L'INTERNATIONAL

40 ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DE L'ÉCONOMIE

Mettre en œuvre les réformes du Gouvernement
Contribuer au verdissement de l'économie



Regards croisés d'Odile Renaud-Basso, directrice générale du Trésor, et de Bertrand Dumont, directeur général adjoint, sur l'année 2018 et les perspectives pour 2019.

Quels sont les temps forts qui ont marqué l'année 2018 pour le Trésor ?

Odile Renaud-Basso :

« Je pense d'abord aux négociations franco-allemandes qui ont débouché sur la feuille de route de Meseberg, au mois de juin 2018. C'est le résultat d'un travail intense et de beaucoup de nuits de négociations. C'est aussi le fruit, en amont, d'un important travail de réflexion, auquel nous avons associé beaucoup d'économistes, sur les évolutions nécessaires au sein de la zone euro. La feuille de route de Meseberg a marqué un moment important au plan européen pour cadrer les travaux des années 2018 et 2019, sur l'union bancaire, la mise en place d'un budget de la zone euro et la création d'une union des marchés de capitaux.

Bertrand Dumont : Dans les grands acquis de 2018, il y a aussi la réforme des outils de soutien à nos exportateurs, avec entre autres la réforme de l'assurance prospection ou le Pass export. Toujours sur le plan international, nous avons eu une inauguration emblématique, en novembre, qui a été celle du TGV Maroc, une belle réalisation française portée par un financement du Trésor. Enfin, l'année 2018 a été marquée par les travaux sur la réforme de notre réseau international, qui ont mobilisé toutes les équipes, à Paris et à l'étranger.

ORB. Sur le front interne, 2018 a été marqué par un très important travail pour préparer et accompagner la discussion législative du projet de loi PACTE. C'est un texte structurant pour le ministère de l'Économie et des Finances,

qui contient plusieurs réformes majeures, sur les modes de financement des entreprises, l'épargne retraite ou encore la conception même de l'objet social des entreprises. J'étais à Washington récemment pour un panel international sur le droit des sociétés et j'ai été frappée par le fait qu'avec PACTE et nos dispositions sur l'objet social ou les entreprises à mission, nous sommes très en avance par rapport à beaucoup de réflexions internationales sur ces sujets de responsabilité sociale et environnementale.

BD. La réforme du logement a aussi beaucoup occupé nos équipes : le Trésor a apporté une contribution importante à la réflexion économique sur la façon de mieux utiliser les moyens considérables déployés sur ce secteur de l'économie. Par ailleurs, le Trésor s'est fortement mobilisé fin 2018 pour permettre la mise en œuvre accélérée des mesures annoncées par le président de la République le 10 décembre en réponse au mouvement des gilets jaunes.



Quels sont les axes de travail de la direction en 2019 ?

ORB. Dans le cadre de notre présidence du G7, la France espère renforcer la coopération internationale sur plusieurs sujets. Dans le domaine financier, par exemple, la France souhaite des évolutions sur la fiscalité

internationale : c'est une priorité de l'OCDE et ce sujet est discuté par le G20, mais les ministres du G7 peuvent avoir un rôle de leadership dans cette discussion. Enfin, le G7 permettra de discuter de l'évolution de la situation économique mondiale et des réponses à y apporter. Quand et comment réagir de façon coordonnée, pour éviter que le ralentissement constaté de l'économie mondiale ne s'aggrave ? Voilà la question que le ministre souhaite placer au centre des discussions.



BD. Parmi nos priorités internationales, le travail sur le Brexit figure naturellement en bonne place : c'est un chantier qui va nous occuper pendant encore plusieurs mois, aussi bien pour les modalités de sortie que sur la relation future avec le Royaume-Uni. Nous avons aussi un gros travail, qui va devoir se déployer sur toute l'année 2019, sur les priorités de la future Commission européenne. Le Trésor est par ailleurs toujours mobilisé pour préparer les déplacements internationaux du ministre ou du président de la République. Enfin, nous devons finaliser le nouveau plan stratégique de notre réseau international pour l'adapter le mieux possible aux enjeux et besoins du ministère selon chaque pays.

ORB. Cette année, la DG Trésor va également être très impliquée dans les réformes du pays pour renforcer une croissance soutenable et la compétitivité de notre économie : la réforme de l'assurance-chômage qui est dans une phase finale de discussion, la réforme des retraites,

qui est une réforme structurelle majeure où nous contribuons notamment au chiffrage des différents scénarios. La direction est également très impliquée sur les sujets d'aide publique au développement et de financement du climat, aux niveaux international et européen. En 2019, nous mènerons notamment un travail sur l'évolution et l'articulation de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) : un groupe de travail au niveau européen a été mis en place pour avancer sur cette question.

BD. En 2019, le Trésor sera mobilisé sur un nombre important de travaux économiques de fond, que ce soit les travaux engagés l'année dernière sur les inégalités territoriales, notre travail sur le numérique ou encore la réforme du droit de la concurrence, notamment au niveau européen. Le deuxième élément majeur de cette année sera la mise en œuvre concrète de la loi PACTE. Le Trésor sera très attendu pour permettre une mise en œuvre rapide de ce texte, qui appelle des ordonnances et un volet réglementaire important. L'Agence France Trésor aura également à réaliser un programme d'émission très substantiel.

La DG Trésor s'est engagée dans un schéma de transformation. Quels en sont les points clés ?

ORB. Nous avons ouvert l'année 2019 avec les Rencontres de la DG Trésor. Cet événement a permis de réunir toutes les équipes pour réfléchir aux transformations de notre direction, chantier que nous avons nommé « Trésor 2020 ». Des groupes de travail ont été mis en place et doivent présenter rapidement des propositions et recommandations autour de grands axes. Par exemple, sur la gestion des RH, les moyens d'améliorer l'impact et la visibilité de nos productions ou sur les façons de faciliter les travaux transversaux à la direction. En effet, des sujets comme le numérique ou la fracture territoriale ne concernent pas seulement un service ou une sous-direction : pour élaborer un diagnostic et préconiser des solutions pertinentes, un vrai travail collectif et mêlant plusieurs perspectives est nécessaire.

BD. Transformer la DG Trésor, c'est aussi améliorer l'efficacité de notre organisation : cela pose la question de nos procédures, du recours à de nouveaux outils, de l'interaction entre les services. Trésor 2020 est aussi l'occasion de nous demander si les quatre valeurs définies en 2010 (ouverture, loyauté, engagement, esprit d'équipe) sont toujours les bonnes ou si nous devons les moderniser. 10 ans après ce grand chantier, c'est l'occasion de remettre les choses sur la table de la manière la plus ouverte possible. »

LA DG TRÉSOR EN BREF...



>> LES MISSIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR

Au service des ministres, la direction générale du Trésor propose et conduit, sous leur autorité, la politique économique aux plans national, européen et international.

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR

Zoom sur les missions de la DG Trésor :



Suivre la conjoncture économique française et internationale et élaborer des prévisions (croissance, compétitivité, emploi...)



Gérer la trésorerie et la dette de l'État à travers l'Agence France Trésor (AFT)



Produire analyses, pistes de réforme et études d'impact sur les finances publiques, les politiques sociales, sectorielles...



Participer aux négociations sur les dossiers économiques et financiers européens, et entretenir des relations bilatérales avec les États membres de l'Union européenne



Élaborer et mettre en œuvre la politique de régulation du secteur financier français pour garantir un financement de l'économie diversifié et compétitif



Suivre les questions commerciales et financières multilatérales et défendre les positions françaises sur la scène internationale



Superviser la politique française d'aide publique au développement



Soutenir l'internationalisation des entreprises françaises et approfondir les relations économiques avec pays développés et émergents

Gouvernance

Nommée par décret en Conseil des ministres, **Odile Renaud-Basso** est à la tête de la direction générale du Trésor depuis le 30 juin 2016. **Bertrand Dumont**, directeur général adjoint depuis le 19 septembre 2018, la seconde dans ses missions. **Michel Houdebine** exerce la fonction de chef économiste.

La direction fonctionne sur un mode collégial. Les chefs de service participent aux décisions dans le cadre du comité de direction que préside la directrice générale.



De gauche à droite : Michel Houdebine, Odile Renaud-Basso et Bertrand Dumont.

Les services en centrale

La DG compte 5 services :

- » le service des Politiques macroéconomiques et des affaires européennes (SPMAE)
- » le service des Politiques publiques (SPP)
- » le service du Financement de l'économie (SFE)
- » le service des Affaires multilatérales et du développement (SAMD)
- » le service des Affaires bilatérales et de l'internationalisation des entreprises (SABINE)

Le **secrétariat général (SG)** est chargé de l'organisation collective.

Pour en savoir plus sur les services de la DG Trésor, rendez-vous pages 10- 11

Le réseau international

En synergie avec les services de centrale, le réseau international de la DG Trésor répond aux besoins de l'État en matière d'intelligence économique, de négociation internationale d'analyse en matière macroéconomique, financière et de politiques publiques. Par ailleurs, il accompagne les entreprises dans leur développement à l'international.



Retrouvez toutes les informations sur le réseau international
> bit.ly/tresor-international

Les services économiques représentent la DG Trésor à l'étranger. Ils exercent 4 métiers principaux :

- 1.** Analyse des politiques publiques de leurs pays de résidence, sous l'angle macro-économique (situation économique et financière du pays), mais aussi sectoriel. Suivi des réformes économiques et des grands enjeux de politique publique locale.
- 2.** Promotion des positions françaises auprès des autorités et interlocuteurs locaux sur les grands enjeux économiques mondiaux et dans le cadre des négociations financières et commerciales, bilatérales européennes ou multilatérales. Décryptage des positions de nos partenaires étrangers.
- 3.** Promotion de l'attractivité de la France, en coordination avec Business France, en faisant connaître aux acteurs étrangers les opportunités et spécificités d'investissement / d'implantation en France.
- 4.** Soutien aux entreprises françaises, notamment via un suivi des grands enjeux commerciaux et sectoriels auxquels elles sont confrontés, des projets de grands contrats, ainsi qu'en cas de litiges éventuels.

>> ORGANISATION

Outre cinq services et un secrétariat général, sont également rattachés à la DG l'Agence France Trésor (AFT) et la Mission d'Appui au Financement des Infrastructures (FIN INFRA).



Le service des Politiques macroéconomiques et des affaires européennes (SPMAE)

Chef de service : Emmanuel Massé

Le service est chargé du suivi de la conjoncture française et internationale et de la préparation des prévisions macroéconomiques pour la France et son environnement international. Il fournit des analyses et des conseils sur les questions relatives à la croissance française et à la conduite de la politique économique en France. Il est également chargé des affaires européennes et notamment de la préparation des conseils Ecofin et des Eurogroupe et du suivi des négociations européennes dans les domaines économiques et financiers. Il assure enfin le suivi des relations bilatérales avec les pays de l'UE.

Le service des Politiques publiques (SPP)

Chef de service : Arnaud Buissé

Le service a pour mission d'établir les prévisions économiques et financières de la direction générale. Il élabore les comptes prévisionnels des administrations publiques. Avec la direction du Budget, il prépare les programmes de stabilité, dans le cadre des engagements européens de la France. Il fournit des prévisions, des analyses et des propositions dans les domaines des finances publiques et de la dépense publique, de la politique fiscale, des politiques sociales et de l'emploi et des politiques sectorielles concernant le secteur marchand, en particulier l'agriculture et les réseaux. Le service analyse les questions liées au développement durable.



Le service des affaires bilatérales et de l'internationalisation des entreprises (SABINE)

Chef de service : Claire Cheremetinski

Le service est chargé des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec l'ensemble des pays développés et émergents (hors pays de l'UE et de l'Afrique subsaharienne). En liaison avec les Services économiques à l'étranger, il élabore et met en œuvre la politique de soutien des entreprises en identifiant les principaux intérêts économiques de la France dans ces pays, les problèmes d'accès au marché et les conditions de concurrence. Le service contribue également à la définition de la politique de soutien et d'accompagnement des entreprises à l'international et à la coordination des partenaires de l'export (Business France, organismes consulaires, fédérations professionnelles, conseillers du commerce extérieur). Il définit et met en œuvre les politiques de soutien financier aux grands contrats d'exportations et aux investissements étrangers par l'ensemble des dispositifs financiers au bénéfice des projets portés par les entreprises. Il élabore à ce titre les politiques d'assurance-crédit. Il contribue aux travaux de structuration des filières industrielles dans leur volet export menés dans les comités stratégiques de filières.

Le service du Financement de l'économie (SFE)

Chef de service : Sébastien Raspiller

Le service contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de régulation du secteur financier (établissements de crédit, sociétés de financement, entreprises d'investissement, entreprises et intermédiaires d'assurance, marchés financiers) et de l'épargne. À ce titre, il collabore avec les autorités de la supervision. Il élabore des propositions pour améliorer la compétitivité, le financement des entreprises et de l'innovation. Il est chargé des relations avec la Banque de France et assure le suivi de relations avec l'établissement public de la Monnaie de Paris. Il suit également les activités financières de la Caisse des dépôts et consignations. C'est au sein de ce service que sont suivies les affaires monétaires et financières des départements, territoires et collectivités territoriales d'outre-mer.



Le service des Affaires multilatérales et du développement (SAMD)

Chef de service : Guillaume Chabert

Le service est chargé des questions financières internationales (présidence et secrétariat du Club de Paris, suivi du FMI, préparation des réunions du G7, du G20 et de l'OCDE), des questions de développement et de financement de la lutte contre le changement climatique (cotutelle de l'Agence française de développement, suivi de la Banque mondiale et des Banques régionales de développement, suivi du Fonds vert pour le climat etc.) et des questions de politique commerciale et d'investissement (suivi des négociations multilatérales ou régionales, suivi de l'OMC, gestion de la procédure d'autorisation des investissements étrangers en France). Le service gère également les accords monétaires de la « Zone franc », qui lient la France et 15 pays d'Afrique, et assure le suivi des relations bilatérales de la France avec l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne. Enfin, le service est chargé de la lutte contre la criminalité financière (lutte contre le financement du terrorisme, le blanchiment, la corruption) et des sanctions financières internationales.



Le secrétariat général

SG : Constance Valigny

Le secrétariat général assure la gestion des ressources humaines des personnels de la direction en poste en France ou à l'étranger, coordonne le suivi des questions budgétaires pour l'ensemble de la direction et met en œuvre sa politique informatique. Il pilote ses projets de modernisation et coordonne les actions de communication interne et externe. L'inspection générale de la DG Trésor, rattachée au secrétariat général, procède au contrôle et à l'évaluation des activités des services à l'étranger. Elle assure en outre toute mission d'audit, d'étude et de conseil qui lui est confiée par la directrice générale ou la secrétaire générale.



>> ORGANISATION

DIRECTRICE GÉNÉRALE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
CHEF ÉCONOMISTE

LE RÉSEAU INTERNATIONAL

31 Services économiques régionaux
 70 Services économiques
 4 Représentations permanentes
 1 Délégation permanente

Service des Politiques
macroéconomiques et des
affaires européennes

- Mission Parlement Européen
- Diagnostic et prévisions
- Affaires Européennes
- Politiques macro-économiques

Service des Politiques publiques

- Finances publiques
- Politiques sociales et emploi
- Politiques sectorielles

Service du Financement de
l'économie

- Banques et financements d'intérêt général
- Financement des entreprises et marché financier
- Assurances

Service des Affaires multilatérales et
du développement

- Affaires financières multilatérales et développement
- Politique commerciale et investissement et lutte contre la criminalité financière

Service des Affaires bilatérales et de
l'internationalisation des entreprises

- Financement international des entreprises
- Relations économiques bilatérales

Secrétariat général

Agence France Trésor

FIN INFRA

AGENCE FRANCE TRÉSOR

L'Agence France Trésor

Directeur : Anthony Requin

L'Agence France Trésor (AFT) a pour mission de gérer la dette et la trésorerie de l'État au mieux des intérêts du contribuable. Créée en février 2001, l'AFT s'inscrit dans la continuité de l'action du Trésor en s'appuyant sur les points forts de la dette française : une politique favorisant la liquidité, une totale transparence et une volonté de conjuguer innovation et sécurité. Elle poursuit le développement de nouveaux produits et la modernisation de la gestion de la dette et de la trésorerie de l'État afin de réduire son coût pour les finances publiques. L'AFT est placée sous l'autorité de la Directrice générale du Trésor.



3 questions à Anthony Requin, directeur général de l'Agence France Trésor

Quelles ont été les conditions de financement pour la France en 2018 ?

En 2018, la France a bénéficié une nouvelle fois de conditions de financement historiquement favorables avec un taux moyen à l'émission de dette moyen et long termes s'établissant à 0,53 % sur l'année pour un programme d'émission de 195 milliards d'euros. Sur le segment court terme, le coût de financement des BTF s'est établi à -0,60 %, proche du plus bas record de -0,62 % en 2017, restant ainsi inférieur au taux de dépôt de la BCE.

Quelles ont été les principales réalisations en 2018 ?

La réalisation dans de bonnes conditions de taux et de sécurité d'exécution d'un programme de financement record de par sa taille constitue la première des réalisations. On peut également rappeler la réalisation de deux opérations syndiquées particulières, en mars avec le lancement de l'OAT€i 0,10 % 25 juillet 2036 pour un montant de 3,5 milliards d'euros à un taux de rendement réel à l'émission

le plus bas jamais observé pour ce type d'émission de -0,361 %. L'AFT a par ailleurs réémis par voie de syndication pour 4 milliards d'euros l'OAT verte 1,75 % 25 juin 2039, dont l'encours s'élève à 14,8 milliards d'euros à la fin de l'année 2018, permettant ainsi à la France de réaffirmer l'importance qu'elle attache au financement de la transition énergétique. S'agissant des réalisations, on peut également mentionner la poursuite de la réduction de l'encours de la dette à court terme, qui est passée de 11,5 % fin 2014 à 6,4 % fin 2018, au plus bas depuis le début des années 2000 et la poursuite de l'augmentation de la maturité moyenne de la dette à 7,9 ans.

Outre une gestion active de la dette et de la trésorerie de l'État, quels ont été les faits marquants de l'année 2018 pour l'AFT ?

2018 a été une année riche pour l'AFT qui a conduit de nombreux chantiers : resélection des établissements Spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) pour la période 2019-2021, préparation de la trésorerie de l'État au prélèvement à la source, annonce des modalités de reprise de la dette SNCF. Enfin, sur le plan opérationnel, il faut souligner l'intégration des équipes de la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES) au sein de l'AFT, réunies géographiquement sur le même site de Bercy, qui renforce nos capacités d'exécution, permettant de franchir une étape supplémentaire dans la constitution d'un pôle d'excellence dans l'émission des titres publics français.

>> ORGANISATION

FIN INFRA

Créée en avril 2016, la Mission d'Appui au Financement des Infrastructures (FIN INFRA) s'inscrit dans le cadre des réformes récentes de la commande publique et de la gouvernance des projets d'investissement publics. Adossée à la DG Trésor, ce pôle d'expertise de la structuration juridique et financière des opérations d'investissement a repris les attributions de la Mission d'appui aux partenariats public-privé (MAPPP), adossée à la DG Trésor depuis 2011.

FIN INFRA a pour mission de favoriser le financement des projets d'investissement décidés par les acteurs publics, d'optimiser la valeur et le coût global des projets, et de sécuriser les opérations. FIN INFRA peut conseiller les acteurs publics, notamment les collectivités locales, sur la structuration de leurs projets et les accompagner pour identifier les structurations juridiques et les solutions de financement les plus adaptées.

Pour le compte de l'État, FIN INFRA contribue au développement des relations institutionnelles avec les acteurs du marché français et européens du financement des infrastructures. Elle prend une part active à l'évolution du cadre juridique et fiscal ou encore au refinancement de la concession LGV SEA. FIN INFRA participe aux travaux des instances multilatérales (OCDE, G20, ONU...) sur les infrastructures et contribue à des échanges bilatéraux avec d'autres pays. FIN INFRA a par ailleurs développé ses activités de conseil et d'accompagnement en matière de structuration des grands projets d'infrastructures au profit des acteurs publics : services de l'État, collectivités locales et établissements publics à différents stades de la mise en œuvre des opérations à la structuration initiale des projets, évaluation des conditions de « bancabilité », conseil juridique et financier dans des situations contentieuses ou précontentieuses...

FAIT MARQUANT 2018

Représentant l'État Garant, la Mission a participé en 2018 au processus de refinancement de la ligne ferroviaire à grande vitesse Sud Europe Atlantique qui s'est conclu fin 2018-début 2019 avec une dette levée par la société concessionnaire sur les marchés d'un montant exceptionnel de 2,2 milliards d'euros et la mainlevée d'une part substantielle de la garantie de l'État pour un montant d'un milliard d'euros.



Retrouvez toutes les informations sur les activités de FIN INFRA > economie.gouv.fr/fininfra

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE

Rattaché à la direction générale, le Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) est à la disposition des entreprises en difficulté de plus de 400 salariés pour les accompagner dans la mise au point et le financement de leurs plans de retournement. Rompu aux procédures amiables (mandat ad hoc, conciliation) mais aussi le cas échéant aux procédures collectives, le CIRI est un acteur de place reconnu pour la réactivité, le professionnalisme et la discrétion de ses équipes.

L'année 2018 a été marquée par une forte augmentation du nombre de saisines du CIRI. **42 entreprises ont sollicité son soutien en 2018, contre 28 en 2017, soit une augmentation de 50 %.** Ces entreprises opèrent dans tous les secteurs de l'économie, en particulier les secteurs de la distribution et de l'industrie, notamment automobile, et l'agroalimentaire. Quelques dossiers ont tout particulièrement marqué l'activité du CIRI. La reprise du volailler DOUX par un groupement regroupant LDC, AL MUNAJEM, TERRENA, SOCIETE DES VOLAILLES DE PLOURAY, YER BREIZH et SARIA en mai 2018, a permis d'apporter des solutions à la totalité des emplois du groupe Doux (1 165 salariés) et participe à la compétitivité de la filière avicole française. Le CIRI a piloté le rapport du Gouvernement au Parlement sur la pertinence des dispositifs publics d'accompagnement et de financement

des entreprises en difficulté, remis en octobre 2018, et a participé aux négociations relatives à la directive sur les cadres préventifs de restructuration insolvabilité adoptée en trilogue en novembre 2018. Cette directive doit être votée par le Parlement européen au printemps 2019. Elle fera l'objet d'une transposition, par habilitation, prévue dans la loi PACTE.



Retrouvez toutes les informations sur les activités du CIRI > bit.ly/infos-ciri

APPROFONDIR ET DÉVELOPPER LES LIENS AVEC LE PARLEMENT

Dans le cadre de ses missions, la direction générale du Trésor a des interactions régulières avec le Parlement, dans ses fonctions législatives comme de contrôle. Pour animer plus efficacement ses relations avec les parlementaires, la DG Trésor a créé en 2018 un poste de conseiller parlementaire.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la politique d'outreach de la DG Trésor engagée depuis 2016 et elle poursuit deux objectifs principaux :

- » fluidifier et simplifier les relations entre les services de la DG Trésor et le Parlement ;
- » mieux faire connaître les expertises et les travaux de la DG Trésor auprès du Parlement, en particulier sur des sujets prospectifs à fort enjeu.



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS EN FRANCE

La DG Trésor met en œuvre le dispositif de contrôle des investissements étrangers en France (IEF) et assure le secrétariat général du comité interministériel des IEF.

L'actualité a été riche en 2018 tant au plan national qu'europpéen. La réforme du dispositif de contrôle des IEF, annoncée lors des vœux 2018 par le ministre chargé de l'économie et dont une partie est inscrite dans la loi PACTE, traduit la volonté du Gouvernement de maintenir l'attractivité de la France pour les investisseurs étrangers, tout en améliorant les moyens de préserver les intérêts stratégiques de la Nation. Cette réforme s'inscrit dans une tendance générale de renforcement des dispositifs de contrôle des investissements étrangers à travers le monde, par nos partenaires (États-Unis, Allemagne notamment) et qui a abouti au niveau européen à l'adoption du règlement établissant un cadre pour le filtrage des investissements étrangers en Europe publié au Journal Officiel de l'Union européenne le 21 mars 2019 et entré en vigueur le 10 avril 2019.

Une équipe dédiée à la mise en œuvre de la procédure de contrôle des IEF

Pour accompagner cette réforme, la DG Trésor s'est réorganisée en déployant une équipe entièrement consacrée à la procédure de contrôle des IEF. Cette équipe assure, en particulier, le Secrétariat du comité

interministériel des investissements étrangers en France (CIIEF), qui réunit les autres services ministériels et administrations concernés. La DG Trésor et son équipe dédiée ont piloté l'élaboration de la réforme et s'assurent, en lien avec le CIIEF, de sa mise en œuvre effective. Cette réforme est articulée autour de trois axes : mieux prévenir ou sanctionner les manquements ; protéger les secteurs d'avenir ; améliorer la transparence de la procédure de contrôle des investissements.

ATTIRER LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS TOUT EN PROTÉGEANT LES INTÉRÊTS ESSENTIELS DE LA NATION

La réglementation sur le contrôle des IEF a pour objectif d'assurer l'intégrité, la sécurité et la continuité de fonctionnement dans des secteurs essentiels. Le dispositif soumet ainsi à autorisation préalable du ministre chargé de l'économie, lorsqu'elles sont menées par des investisseurs de pays tiers, les opérations d'acquisition d'entreprises exerçant des activités dans des secteurs, limitativement énumérés, touchant à la défense nationale ou susceptibles de mettre en jeu l'ordre public et des activités essentielles à la garantie des intérêts du pays.

Une réforme en 3 axes

1. Mieux prévenir ou sanctionner les manquements

Le législateur a confié au ministre chargé de l'économie de nouveaux pouvoirs de police et de sanction, pouvant être exercés lorsqu'un investissement a été réalisé sans autorisation préalable ou en méconnaissance des conditions fixées pour l'autoriser.

2. Protéger les secteurs d'avenir

Afin d'adapter le dispositif français aux défis contemporains que peuvent représenter certains investissements étrangers, la liste des secteurs concernés par le contrôle IEF a été étendue à certains secteurs d'avenir (IA, cybersécurité, robotique, semi-conducteurs) par le décret n°2018-1057 relatif aux investissements étrangers soumis à autorisation préalable, entré en vigueur le 1er janvier 2019.

3. Accroître la transparence du contrôle IEF

À compter de l'entrée en vigueur de la loi PACTE, les principales statistiques relatives au contrôle IEF (nombre de dossiers traités par la DG Trésor, origine des investisseurs, secteurs ciblés) seront rendues publiques et également communiquées au Parlement.

>> CHIFFRES CLÉS

LES AGENTS DE LA CENTRALE ET DU RÉSEAU

717

agents en centrale

49,7 %
de femmes

758

agents à l'étranger et en région

dans 106 pays
au sein de

128
implantations

PRÉSENCE DIGITALE DE LA DG TRÉSOR

1 521 400
impressions
sur Twitter



599 932
impressions
sur LinkedIn



>1,5M
visites sur le
site internet
2693
articles publiés

>> FOCUS MÉTIERS

La diversité des sujets que la direction est amenée à aborder, tout comme la réactivité dont elle doit faire preuve pour éclairer la décision publique, offre à ses agents des missions riches et variées.



Françoise Meley, Inspectrice Générale adjointe

Quels ont été les temps forts qui ont marqué votre activité en 2018 ?

« En 2018, j'ai réalisé 7 inspections de services économiques à l'international sur la trentaine que prévoit le programme annuel de l'inspection générale de la DG Trésor (en binôme avec un collègue inspecteur, conformément à notre charte). C'est toujours un plaisir de retrouver les collègues du réseau international, où j'ai passé une grande

partie de ma carrière. Ces missions d'inspection apportent des conseils concrets aux chefs des services économiques et des informations utiles à la direction générale dans le cadre de l'organisation et du pilotage du réseau international.

Sur quels autres sujets avez-vous travaillé dans le cadre de vos missions au Trésor ?

L'année 2018 a aussi été marquée par la réforme des réseaux de l'État à l'étranger et le lancement de la nouvelle « Stratégie Trésor International » 2019-2023 : l'inspection générale de la DG Trésor a été associée à ces exercices pour apporter la vision à la fois « indépendante » et concrète qu'elle retire de ses missions d'inspection. J'ai également été sollicitée pour présider le jury du concours 2018 des Attachés économiques, une expérience très enrichissante. Félicitations renouvelées aux lauréats ! »

Mayeul Tallon, Adjoint au chef de bureau épargne et marché financier

Quels ont été les temps forts qui ont marqué votre activité en 2018 ?

« L'année 2018 a été marquée pour moi par l'élaboration et le début de l'examen parlementaire de la loi PACTE (loi pour la croissance et la transformation des entreprises), portée par notre ministre. Ainsi, après une large consultation publique lancée en janvier, le printemps a été dominé par la confection du texte puis le passage en Conseil d'État, avant la présentation en Conseil des ministres en juin puis le premier examen à l'Assemblée nationale en septembre. Ainsi, avec mes amis coordinateurs, Louis Albisson et Jean-Baptiste Bernard, l'année 2018 aura définitivement été l'année du PACTE ! »



Sur quels autres sujets avez-vous travaillé dans le cadre de vos missions au Trésor ?

Mon activité plus régulière consiste à élaborer la réglementation applicable aux sociétés cotées. Pour ces sociétés, l'année 2018 a permis d'approfondir la diversification de leurs modes de financement par le marché, donc alternatifs au financement bancaire, en particulier à travers les outils de financement de court terme que sont les NeuCP et les placements privés (EuroPP). J'ai également travaillé sur le projet de taxe sur les transactions financières européenne, ce qui illustre la particulière diversité de nos métiers à la DG Trésor ! »

Nathalie Georges, Sous-directrice en charge des politiques macroéconomiques



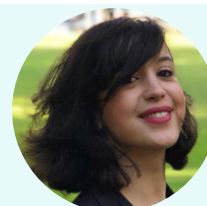
Quels ont été les temps forts qui ont marqué votre activité en 2018 ?

« Je retiens les crises de change traversées par l'Argentine et la Turquie à l'été 2018. Aux côtés des services économiques sur place et en collaboration avec les équipes concernées à Paris, nous avons tenu informé le ministre au plus près des événements et lui avons fourni une analyse des racines économiques de ces crises. En fin d'année, le ralentissement de l'économie chinoise et la « guerre » commerciale avec les États-Unis sont arrivés sur le dessus de la pile. A titre plus personnel, mon changement de poste en juin 2018 m'a conduite à découvrir tout un nouveau champ d'activité et à travailler avec une nouvelle équipe, ce qui a été particulièrement stimulant ! »

Sur quels autres sujets avez-vous travaillé dans le cadre de vos missions au Trésor ?

Nous avons publié un rapport détaillé sur le regain d'attractivité de l'économie française dans le Rapport économique social et financier annexé au Projet de loi de finances pour 2019 qui, je l'espère, a été utile à nos agents et partenaires dont le métier est de promouvoir nos atouts. Nous avons aussi lancé un projet de développement d'un outil d'aide à la décision pour l'export à partir de notre modèle de gravité qui, je l'espère, aboutira en 2019 ! »

Pour en savoir plus sur le modèle de gravité, rendez-vous page 38



Inès Abderrahmane, Adjointe au chef de bureau crédit-export et garanties à l'international

Quels ont été les temps forts qui ont marqué votre activité en 2018 ?

« Je suis arrivée à la DG Trésor fin 2018, après deux années à la direction du Budget. Je me suis rapidement familiarisée avec les outils de soutien financier à l'export (assurance prospection, garantie des cautions et préfinancements, assurance-crédit). J'ai instruit des dossiers de PME assez complexes et assisté aux Commissions des Garanties, lors desquelles sont examinées les demandes de garantie de dossiers considérés comme à risque, d'un point de vue politique et/ou financier. Enfin, je me suis investie dans l'organisation de l'édition 2019 de l'événement Bercy France Export, qui réunit plus de 700 professionnels de l'export à Bercy pendant toute une journée.

Sur quels autres sujets avez-vous travaillé dans le cadre de vos missions au Trésor ?

Nous œuvrons actuellement à renforcer l'action et la visibilité de la DG Trésor dans les territoires, en allant au plus près des entreprises pour les informer des différents outils à leur disposition dans leur démarche d'internationalisation. Nous organisons des visites d'entreprises et intervenons lors de nombreux événements, aux côtés notamment de la « Team France Export » qui rassemble Bpifrance, Business France et CCI France. Ces interventions sont très utiles dans la mesure où elles nous permettent d'engager des réflexions et de trouver des pistes d'amélioration pour adapter au mieux nos outils aux besoins des exportateurs. »

>> ACTIONS DE MODERNISATION

LE PROGRAMME DE TRANSFORMATION « ACTION PUBLIQUE 2022 »

Au deuxième semestre 2017, le Gouvernement a lancé le programme « Action publique 2022 » avec pour objectif l'amélioration des services publics, la modernisation des environnements de travail des agents et la maîtrise des dépenses publiques.



Alexandre Baclet, sous-directeur Europe.

Pour atteindre ses objectifs de modernisation, le Gouvernement a souhaité dresser en premier lieu un diagnostic ouvert et partagé sur la base d'une revue des missions et de la dépense publique menée par les ministres et par un Comité Action Publique 2022 (CAP22).

La direction générale du Trésor a activement participé à ces travaux.

Dans le cadre des 21 politiques publiques prioritaires, la **direction générale s'est particulièrement impliquée dans le domaine de la gestion des aides aux entreprises**

où elle a présenté des propositions et des recommandations au Gouvernement. La DG Trésor a également apporté son expertise dans les domaines de l'**aide publique au développement**, mais aussi dans d'autres politiques sectorielles.

Les contributions de la DG Trésor

La DG Trésor a transmis plusieurs contributions concernant les chantiers transversaux annoncés par le Premier ministre, en particulier sur :

- » la simplification administrative et l'amélioration de la qualité de services ;
- » la transformation numérique ;
- » la rénovation du cadre RH ;
- » la modernisation de la gestion budgétaire et comptable.

Sur ces sujets d'organisation et de modernisation de l'action publique, la direction générale du Trésor est prête à lancer des expérimentations, en lien avec le Secrétariat général du ministère. Elle a plaidé pour une plus grande responsabilisation des directions et des managers.

Des plans de transformation ministériels ont été élaborés et arbitrés au cours de l'automne 2018. Ils font désormais l'objet d'un suivi régulier au sein de la DG Trésor et des différentes directions concernées.



Agilité, innovation et transversalité au coeur de la stratégie de modernisation de la direction

En matière d'environnement de travail, la direction générale du Trésor est attentive à la modernisation des outils et des méthodes de travail. La transformation numérique impacte les métiers et les relations. Pour accompagner ces transformations, les outils collaboratifs sont essentiels et la direction développe de nombreuses applications.

Au-delà du numérique, la direction promeut l'innovation et organise des temps forts, en format inversé où les agents peuvent faire part de leurs attentes et formuler des propositions à la direction.

LE CHIFFRE

3500 notes par an rédigées sur une plateforme collaborative.

>> ACTIONS DE MODERNISATION

ÉLABORER LA STRATÉGIE TRÉSOR INTERNATIONAL GRÂCE À UN OUTIL NUMÉRIQUE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE



La direction générale du Trésor s'est engagée dans l'élaboration de son plan Stratégie Trésor International, pour la période 2019-2023. Reposant sur une réflexion collective, cette démarche vise à définir une stratégie ambitieuse, guidant l'action du réseau international pour les cinq années à venir.

Animer une réflexion collective

La direction a fait le choix d'associer l'ensemble des agents, en poste à Paris,

en région et à l'étranger, à l'élaboration de cette stratégie. Sur la base d'orientations validées en comité de direction, elle a mené une large consultation interne à l'automne 2018.

Plateforme collaborative

Pour la première fois, la DG Trésor a eu recours à une plateforme collaborative. Les agents ont pu y exprimer leurs points de vue et faire des propositions d'actions. A l'issue de la consultation, une synthèse des

contributions a été présentée à l'ensemble des agents par la directrice générale à l'occasion des Rencontres de la DG Trésor en janvier 2019. Le nouveau plan devrait être finalisé au cours du premier semestre 2019.

RENFORCER LA GOUVERNANCE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

>> SOUTENIR LE PROJET EUROPÉEN

RÉFORMER LA ZONE EURO



La DG Trésor a activement contribué aux travaux sur la création d'un instrument budgétaire dédié à l'union monétaire qui a fait l'objet d'un accord des États membres de la zone euro, conclu en décembre 2018. Cet accord prévoit également le renforcement des outils de gestion des crises.

DATES CLÉS

19 juin - Déclaration franco-allemande de Meseberg

14 décembre - Accord du Sommet de la zone euro sur le renforcement de l'union monétaire

La DG Trésor a contribué aux négociations du Gouvernement avec l'Allemagne qui ont débouché sur la déclaration de Meseberg le 19 juin 2018 : elle renouvelle les promesses de l'Europe en matière de sécurité et de prospérité.

La déclaration de Meseberg a constitué la feuille de route de la DG Trésor afin d'aboutir au plan européen sur un renforcement de l'architecture de la zone euro.

Fin 2018, ces travaux ont abouti à un accord entre chefs d'État et de gouvernement de la zone euro consacré par la déclaration du Sommet de la zone euro du 14 décembre.

L'accord de Meseberg

Cet accord prévoit notamment :

» La création d'un instrument budgétaire pour la zone euro : le sommet de la zone euro a chargé l'Eurogroupe de travailler sur un instrument budgétaire en faveur de la convergence et la compétitivité pour la zone euro. Cet instrument est indispensable pour permettre une meilleure stabilité et convergence économique entre les États membres de la zone euro, ainsi qu'un meilleur fonctionnement de l'union économique et monétaire. Sur la base des

travaux actuellement menés par l'Eurogroupe, les chefs d'État et de gouvernement de la zone euro s'accorderont en juin 2019 sur les caractéristiques de l'instrument.

» Le renforcement de l'Union bancaire : les chefs d'État et de gouvernement se sont accordés sur la mise en place d'un filet de sécurité du fonds de résolution unique qui sera assuré par le mécanisme européen de stabilité (MES). La mise en place de ce filet de sécurité renforce ainsi le cadre de résolution pour les États membres participant à l'Union bancaire et permettra une meilleure protection des contribuables en cas de faillites bancaires.

» La réforme du MES : Le Sommet de la zone euro s'est également engagé sur une réforme du mécanisme européen de stabilité (MES) qui vise à rendre les programmes de précaution du MES plus opérationnels et à clarifier le cadre européen d'analyse de la soutenabilité des dettes publiques. Cette réforme du MES renforcera la capacité de la zone euro à faire face à tout type de choc économique.

Par ailleurs, la DG Trésor a également participé à l'élaboration d'une contribution franco-allemande sur cet instrument budgétaire pour alimenter les débats au sein de l'Eurogroupe.

Les compétences de la DG Trésor en matière d'économie, de droit européen, dans le domaine de la réglementation financière tout comme l'expertise du club de Paris en matière d'analyse de soutenabilité de la dette ont été particulièrement utiles pour aider les travaux européens sur la réforme de la zone euro.

>> SOUTENIR LE PROJET EUROPÉEN

PRÉPARER LE BREXIT



Depuis les résultats du référendum sur le Brexit, la DG Trésor contribue à la définition de la position française et européenne dans les négociations de l'accord de retrait du Royaume-Uni. Elle contribue également aux travaux gouvernementaux et européen de préparation au Brexit, afin de limiter les risques liés à une « sortie sèche » du Royaume-Uni de l'Union européenne. La DG Trésor prépare la négociation des relations économiques futures avec le Royaume-Uni, qui débutera après son retrait de l'UE.

DATES CLÉS

3 octobre 2018 - Présentation en Conseil des ministres de la loi habilitant le Gouvernement à prendre par ordonnances les mesures de préparation au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

25 novembre 2018 - Validation de l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE par le Conseil européen.

La DG Trésor contribue à définir la position du Gouvernement, portée au sein des instances de travail et de décision de l'Union européenne dédiées aux négociations avec le Royaume-Uni.

lien avec la direction générale des entreprises, l'information continue des fédérations professionnelles vis-à-vis des négociations du Brexit et des mesures à prendre pour s'y préparer.

Rôle de coordination

Ces groupes de coordination, au niveau tant technique que politique (Conseil affaires générales et Conseil européen), se réunissent à une fréquence soutenue. La DG Trésor assure ainsi un suivi quotidien des négociations de l'accord de retrait, sous la coordination du Secrétariat général aux affaires européennes, et en lien avec le service économique et l'agence financière de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne et le Service économique de l'Ambassade de France à Londres. Ces deux dernières structures suivent, à Bruxelles et à Londres, les négociations et leur contexte sous l'angle économique, commercial et financier. Les propositions portées par la DG Trésor sur l'organisation et notamment le séquençage des négociations ont été largement reprises au niveau gouvernemental puis dans le mandat de négociation donné par le Conseil européen à la Commission.

La DG Trésor assure par ailleurs la coordination des efforts de « preparedness » (préparation à la sortie du Royaume-Uni) et de « contingency » (préparation à la sortie du Royaume-Uni sans accord de retrait) pour le ministère de l'Économie et des Finances. Elle organise, en

Ordonnance relative aux mesures de préparation en cas de « no deal »

En matière de services financiers, la direction générale du Trésor a préparé une ordonnance relative aux mesures de préparation au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne en cas de Brexit sans accord. Adoptée en conseil des ministres le 6 février 2019, cette ordonnance clarifie l'impact du Brexit sur les contrats conclus avant la sortie effective du Royaume-Uni de l'Union européenne. Elle offre aux acteurs financiers des mécanismes souples pour inscrire leurs nouvelles relations contractuelles dans un cadre sécurisé en droit français.

Ces mesures ont été étroitement articulées avec celles prévues par la Commission, et notamment l'équivalence reconnue par la Commission européenne aux chambres de compensation et aux services de règlement-livraison britannique. L'ensemble des mesures prises au niveau national comme au niveau européen permettent de traiter tous les services d'importance systémique et ainsi d'assurer la continuité dans le financement de l'économie, même en cas de sortie sans accord.

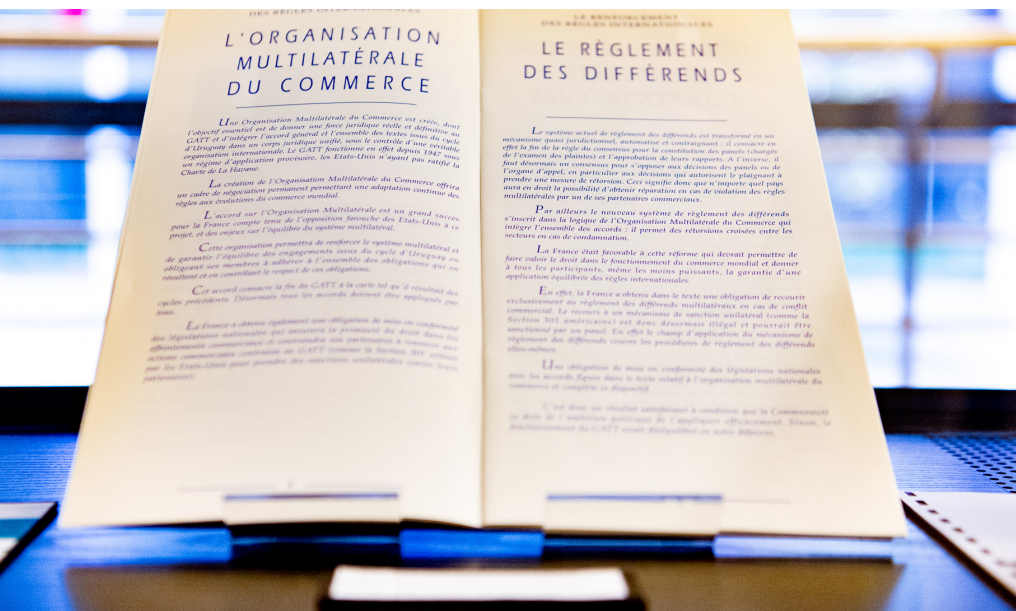
Dans la perspective de la négociation à venir, la DG Trésor, qui porte les positions de la France au sein du Comité de politique commerciale du Conseil de l'UE, produit des analyses sur les différents modèles possibles de relation commerciale future entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.



Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances.

>> PROMOUVOIR LE MULTILATERALISME

PRÉSERVER ET MODERNISER L'OMC, MIEUX PROTÉGER LES INTÉRÊTS FRANÇAIS ET EUROPÉENS



Sous l'égide du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, la DG Trésor pilote la préparation des positions françaises en matière de politique commerciale. Au cours d'une année 2018 marquée par des tensions commerciales inédites, elle a œuvré à la préservation et à la promotion des intérêts français et joué un rôle actif dans la défense et le maintien du cadre multilatéral. En parallèle, elle a promu au plan européen la mise en œuvre de l'agenda de « l'Europe qui protège ».

Instauration de mesures tarifaires unilatérales d'une ampleur inédite par les États-Unis

En 2018, le gouvernement Trump a décidé d'imposer des mesures tarifaires de grande ampleur sur les importations américaines depuis la Chine. Mais dans le même temps, les États-Unis ont appliqué, en plaidant des menaces sur la sécurité nationale, des droits de douane additionnels sur des importations

de produits d'acier et d'aluminium en provenance de pays alliés, dont 6 milliards d'euros d'importations depuis l'UE. L'UE a pris des mesures de rééquilibrage équivalentes, dans le respect des règles de l'OMC, avec le souci de limiter l'impact sur les entreprises et les consommateurs européens. Afin d'engager une désescalade des tensions commerciales transatlantiques, la Commission européenne est convenue avec les États-Unis, le 25 juillet 2018, d'explorer les possibilités de faciliter les échanges dans le domaine industriel (excluant l'agriculture), par une réduction des droits de douane et des coopérations réglementaires volontaires et ciblées.

LE CHIFFRE



42 %

Les nouveaux tarifs appliqués en 2018 par les États-Unis ont augmenté le niveau des droits de douane pondérés moyens dans le monde de 42 %, pour le porter à 3,7 % de la valeur des biens échangés en moyenne (calcul effectué sur la base des hausses moyennes des droits de douane des importations et des exportations des États-Unis calculées par le NBER et le taux moyen mondial de droits de douanes calculé par la Banque mondiale).

Poursuite de la mise en œuvre de l'agenda de « l'Europe qui protège »

« L'Europe qui protège » vise à placer au cœur de la politique commerciale de l'UE à la fois la promotion des valeurs européennes (équité des conditions de concurrence, droits sociaux, lutte contre le changement climatique...) et une approche réaliste et sans naïveté des réalités du commerce mondial (lutte contre les distorsions au commerce et les comportements prédateurs). La prise en compte du développement durable a ainsi été renforcée, dans la poursuite de l'application du plan d'action du Gouvernement d'octobre 2018, aboutissant notamment à l'inclusion d'une référence explicite à l'Accord de Paris dans les accords avec Singapour et le Vietnam, conclus en 2018. La DG Trésor

a également organisé en octobre 2018, lors du Forum public de l'OMC, une conférence consacrée à la prise en compte des enjeux climatiques dans les accords commerciaux. Enfin, la DG Trésor, qui représente les autorités françaises dans les instances européennes de négociation, a été en pointe sur la mise en place d'un mécanisme européen de filtrage des investissements étrangers au sein de l'UE.

Pistes pour la réforme du système commercial multilatéral

La Commission a reçu un mandat des chefs d'État de l'UE, en juin 2018, pour formuler des propositions sur la modernisation des règles de l'OMC, rendues publiques mi-septembre. Dans ce contexte, la direction générale a organisé en novembre 2018 une conférence internationale rassemblant de nombreux intervenants politiques, académiques et représentants du monde des affaires (voir page 30). Les autorités françaises comme l'UE considèrent que, face à la montée des tensions commerciales, la seule réponse durable est à trouver dans le cadre multilatéral, à travers l'adoption de nouvelles règles et de nouvelles disciplines pour traiter les causes profondes de ces tensions. Les principaux griefs formulés par les États-Unis, et partagés par l'UE, le Japon et de nombreux autres pays, concernent le développement de pratiques économiques et commerciales très distorsives de certains pays membres de l'OMC, au premier rang desquels la Chine.

La Commission européenne a donc ouvert plusieurs canaux de discussion, dont une coopération trilatérale avec les États-Unis et le Japon pour moderniser le corpus de règles de l'OMC et rétablir un cadre de concurrence équitable à l'échelle mondiale ainsi qu'un groupe de travail UE-Chine pour préparer une solution multilatérale négociée à la crise commerciale actuelle.

La DG Trésor s'est enfin impliquée sur le suivi de la bonne mise en œuvre des accords de commerce signés par l'UE, notamment les récents accords avec le Canada et le Japon, afin qu'ils bénéficient au mieux aux entreprises françaises.

Retour sur le séminaire #WTOFuture : "Une OMC adaptée au XXI^e siècle : que devons-nous changer ?"

La DG Trésor a organisé le 16 novembre 2018 à Bercy une journée de conférence sur le multilatéralisme commercial et la modernisation de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Accroissement des pratiques commerciales distortives, barrières aux services et à l'investissement, crise de l'Organe d'appel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tensions commerciales à l'échelle mondiale ... Le système commercial multilatéral fait aujourd'hui face à d'importants défis. Emmanuel Macron a appelé de ses vœux une ambitieuse refonte du multilatéralisme et une modernisation de l'OMC. Au nom de l'Union européenne, la Commission européenne a présenté ses idées principales en septembre 2018.



Pour permettre une avancée des débats, la direction générale du Trésor et le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères ont co-organisé le 16 novembre 2018, au ministère de l'Économie et des Finances, une conférence publique sur le thème "Une OMC adaptée au XXI^e siècle : que devons-nous changer ?".

Cet événement a été introduit par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, Roberto Azevêdo, directeur général de l'OMC, Cecilia Malmström, commissaire européenne au Commerce, et Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères. Il accueillait également Hirofumi Takinami, vice-ministre japonais de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie, dans le cadre de la présidence japonaise du sommet du G20 en 2019.



Programme, participants... Retrouvez toutes les informations sur l'événement et la vidéo des discours d'ouverture > bit.ly/wto-bercy

FOCUS SUR...

LA CHINE



En 2018, les échanges réguliers avec les autorités chinoises, de la visite en Chine du président de la République en janvier au dialogue économique et financier de haut-niveau à Paris en décembre, ont permis d'avancer sur les sujets bilatéraux et multilatéraux. Dans la logique de la « feuille de route sur le commerce et les investissements » proposée par le Président de la République, des progrès sur l'accès au marché, notamment dans le domaine agroalimentaire et financier, ont été obtenus et de nouveaux projets de coopérations en pays tiers identifiés, en lien avec le nouveau Conseil d'entreprises franco-chinois notamment. Sur plusieurs sujets multilatéraux - réforme de l'OMC, Club de Paris, le dialogue avec la Chine a mis en lumière l'écart existant entre nos positions respectives. Sur ces questions, la recherche d'un « agenda de confiance stratégique » avec la Chine sera l'un des principaux défis des mois à venir.

LES ÉTATS-UNIS



Aux États-Unis, l'administration Trump a accéléré en 2018 la réalisation de son programme économique avec une réforme fiscale majeure, la poursuite de la déréglementation financière et économique, la renégociation des accords de libre-échange avec ses voisins nord-américains et la Corée, le renforcement du dispositif de contrôle des investissements et des exports ou encore de nouveaux trains de sanctions extraterritoriales (Iran, Russie).

Certaines de ces initiatives américaines ont produit des effets directs ou collatéraux sur nos intérêts économiques (par exemple le retour des sanctions américaines sur l'Iran à la suite de la sortie des États-Unis de l'accord nucléaire avec l'Iran), d'autres ont contribué à nourrir le débat de politique économique en Europe et en France. La direction générale est donc intervenue en continu sur ces sujets, en soutien de nos entreprises, par la production d'analyses macroéconomiques et réglementaires et l'analyse du débat aux États-Unis sur ces questions.

En 2019, nos travaux seront sensibles à l'évolution du contexte politique aux États-Unis, avec la prise de contrôle de la chambre basse par les Démocrates lors des élections de mi-mandat. De nouvelles idées vont ainsi irriguer le Congrès et le débat économique américain : le Green New Deal, l'antitrust, la régulation du secteur numérique, l'élaboration de filets de sécurité sociaux par exemple, l'avenir et les modalités de la gouvernance internationale.

>> SOUTIEN AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT

METTRE EN ŒUVRE LA NOUVELLE STRATEGIE D'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT DE LA FRANCE

Depuis 2017, la France s'est engagée à accroître son aide publique au développement (APD), pour atteindre 0,55 % du revenu national brut (RNB) d'ici 2022, tout en redéfinissant ses priorités géographiques et sectorielles.



Une trajectoire financière ascendante

En 2018, l'aide publique au développement (APD) de la France a atteint 10,3 milliards d'euros, soit 0,43 % du revenu national brut (RNB), contre 10,1 milliards d'euros et 0,43 %

du RNB en 2017. 2018 a vu l'entrée en vigueur d'une nouvelle méthode de comptabilisation de l'aide française, qui prend désormais en compte non pas les flux nets, mais l'élément-don des prêts accordés par la France. À méthodologie constante, l'effort d'aide de la France ressort en 2018 en forte hausse, d'environ 8 %.

Une nouvelle politique partenariale de développement et de solidarité internationale

À la suite du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018, le Premier ministre a confié au député Hervé Berville une mission visant à définir les modalités d'une nouvelle politique partenariale de développement et de solidarité internationale, à travers une meilleure appropriation de cette politique par les citoyens et en mobilisant davantage les acteurs privés. Suite à ce rapport, un nouveau cadre stratégique sera défini pour la politique française de développement avec une nouvelle loi d'orientation prenant la suite de celle du 7 juillet 2014. Le dispositif d'évaluation, de redevabilité et de mesure de la performance de l'aide sera renforcé avec en particulier la mise en place d'une commission indépendante d'évaluation de l'aide.

Augmentation de capital de la Banque mondiale

Lors du Comité du développement du 21 avril 2018, les Gouverneurs de la Banque mondiale ont accepté le lancement d'augmentations de capital à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et à la Société financière internationale (SFI). L'enveloppe financière arrêtée comprend au total une augmentation du capital dont la portion à libérer s'élève à 13 milliards de dollars, dont 546 millions de dollars apportés par la France. La France a obtenu une cible de 30 % d'engagements en faveur de la lutte contre le changement climatique en moyenne sur 2020-2023, et que la part de l'activité de la SFI dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables (essentiellement en Afrique subsaharienne) atteigne 15 % à 20 % d'ici 2030. Parallèlement, le guichet concessionnel de la Banque mondiale, auquel la France a notamment apporté en 2018 un prêt concessionnel de 800 millions d'euros, continue à appuyer les pays les plus pauvres.

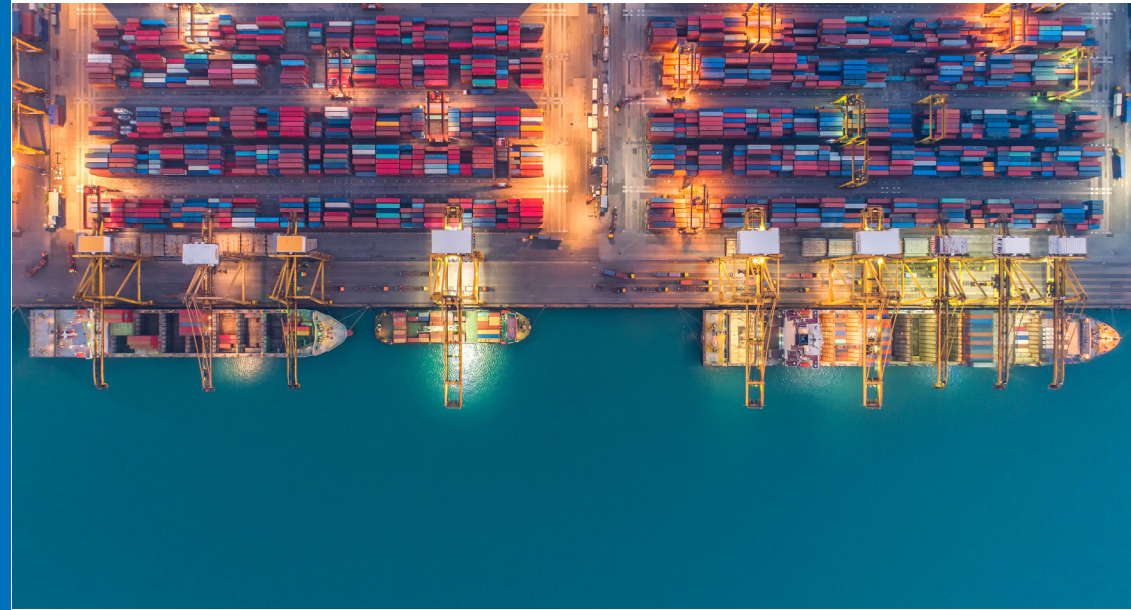
LE CHIFFRE

15 milliards de dollars

C'est le montant annuel de dons ou de prêts très concessionnels de la Banque mondiale en faveur de l'Afrique subsaharienne, grâce aux contributions des bailleurs, dont la France.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES FRANÇAISES À L'INTERNATIONAL

RÉFORME DU DISPOSITIF PUBLIC DE SOUTIEN À L'EXPORT



L'année 2018 a été marquée par le lancement d'une réforme ambitieuse du dispositif d'accompagnement des entreprises françaises à l'export. Annoncée par le Premier ministre le 23 février à l'occasion d'un déplacement à Roubaix, cette réforme est le fruit d'un long travail largement porté par les équipes de la DG Trésor, en profitant d'une préparation importante dans le cadre du volet international de PACTE. Deux des trois axes sont au centre de l'activité de la direction et ont fait l'actualité : la création de la Team France Export et la réforme des financements export.

Création de la Team France Export

Elle part du constat que jusqu'ici, un grand nombre d'acteurs publics et privés s'occupaient

d'accompagner les entreprises à l'export, sans réelle coordination.

La Team France Export, c'est la constitution, dans chaque région, de guichets uniques formés par Business France et les Chambres de Commerce et d'Industrie, en association

avec Bpifrance. Ils seront chargés d'identifier et préparer les entreprises ayant un projet de développement à l'export. Des correspondants uniques sont désignés à l'étranger ; ils offriront des prestations d'accompagnement aux entreprises qui leur seront adressées par ces guichets uniques. Son déploiement s'appuiera sur la mise en place de nouveaux outils numériques partagés pour suivre les entreprises tout au long de leur parcours à l'export, et inciteront les différents acteurs à travailler réellement ensemble.

Un écosystème plus simple est ainsi créé, plus lisible pour les entreprises et unifié autour de Business France, à qui cette réforme donne une assise territoriale.

Cela fait un an que la Team France Export a été lancée et sa mise en œuvre, à laquelle les équipes de la DG Trésor sont associées, se déroule rapidement grâce à l'implication de toutes les parties prenantes.



Trois avancées cruciales de la Team France Export d'ores et déjà été actées

1. Allocation d'un financement du Fonds de transformation de l'action publique pour développer les outils numériques nécessaires à la réforme

2. Passation des concessions de service public conclues par Business France avec des opérateurs privés dans 6 pays

3. Signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens fin 2018 entre l'opérateur, ses tutelles et la direction du Budget. Il assure à l'agence une prévisibilité sur cinq ans des ressources publiques, en contrepartie d'engagements forts de sa part en matière de gestion

Réforme des financements export : 3 mesures phares

Deuxième volet des réformes annoncées par le Premier ministre : la réforme des financements export. Ses trois mesures phares sont :

1. La simplification de l'Assurance Prospection (AP), garantie export la plus utilisée par nos PME et ETI (plus de 12 000 bénéficiaires). Le produit a été rendu à la fois plus attractif et plus responsabilisant : en contrepartie d'une avance de 50% des dépenses engagées et d'une simplification des démarches, l'entreprise bénéficiaire devra rembourser au moins 30% des versements de Bpifrance Assurance Export de manière forfaitaire. **Ce nouveau produit est très prisé par les PME : en moins de 6 mois, 650 nouvelles AP ont été distribuées.**

2. Le Pass Export, conçu comme un véritable partenariat de confiance entre l'État et un exportateur pour une durée de 3 à 5 ans. Cette démarche originale s'inscrit dans une logique de politique industrielle active : l'entreprise bénéficie de prévisibilité, de flexibilité et de démarches simplifiées contrat par contrat, en contrepartie, elle s'engage à respecter un niveau moyen de production française sur les contrats export soutenus par l'État.

3. Le décret instituant la garantie des projets stratégiques a été publié mi-décembre. Il permet de couvrir les financements d'opérations considérées comme stratégiques pour l'économie française, même sans exportation sous-jacente. Ce nouveau levier s'inscrit dans une démarche offensive de conquête de nouveaux marchés imposant de plus en plus souvent des règles de localisation sur place d'une part croissante d'activité. Les premières instructions ont déjà commencé.

Un an après son lancement, cette réforme du dispositif public de soutien à l'export est bien accueillie des opérateurs économiques : elle améliore l'accompagnement des entreprises sur les marchés étrangers et elle complète la gamme d'outils mis à leur disposition pour financer leurs opérations à l'international. Sa mise en œuvre se poursuivra tout au long de l'année 2019.



Retrouvez toutes les informations sur les aides publiques à l'export > bit.ly/services-entreprises-export

PRÉSENTATION DU MODÈLE DE GRAVITÉ

Afin de mieux en comprendre les déterminants des exportations et d'aider les acteurs publics et privés dans la définition et le ciblage de leur stratégie à l'export, la DG Trésor a élaboré un modèle de gravité.



Qu'est-ce qu'une équation de gravité ?

L'équation de gravité explique, par analogie avec la théorie newtonienne de la gravitation, les flux commerciaux bilatéraux par des « forces d'attraction » telles que la taille des partenaires (approximée par leur PIB), la distance géographique qui les sépare, mais également l'existence d'une frontière commune, de systèmes juridiques communs, ou encore d'accords de libre-échange.

Pourquoi développer un modèle de gravité ?

Les flux d'exportations résultant de l'estimation par un modèle de gravité sont appelés « potentiels de commerce ». Il ne s'agit pas d'un objectif d'exportations à atteindre, mais plutôt d'un niveau d'échanges de référence compte-tenu de la structure du commerce mondial, auquel on peut comparer les exportations effectives. Cette analyse indique que les exportations de la France sont globalement en ligne avec leur potentiel vis-à-vis de ses principaux partenaires. Le modèle est également utile pour regarder plus finement les échanges par secteurs, ou pour simuler des chocs tarifaires.

Quelle stratégie pour le commerce extérieur français ?

La DG Trésor a développé un outil fondé sur les potentiels d'exportation sectoriels à horizon 2022 permettant d'identifier les pays/secteurs vers lesquels il existe des possibilités de gains commerciaux. D'après cet outil, la France disposerait notamment de forts potentiels d'exportation avec les grands pays émergents (Chine, Inde, Russie, Brésil) dans les secteurs de services ainsi qu'avec ses principaux partenaires actuels.

Aujourd'hui, la DG Trésor examine la possibilité de développer un outil d'aide à la décision baptisé POESIE (POtentiels à l'Export et Soutien à l'Internationalisation des Entreprises), issu de ce modèle de gravité, afin d'accompagner nos entreprises dans leurs prospections à l'export..



Retrouvez le potentiel d'exportation français en valeur ajoutée à horizon 2022 par secteur et par pays
> bit.ly/modele-gravite

FOCUS SUR...

Les grands contrats en Afrique

En 2018, la DG Trésor a pu accompagner la finalisation d'une vingtaine de « grands contrats » en Afrique subsaharienne. Ces contrats viennent répondre aux besoins des économies locales en infrastructures et permettent de mettre en avant une expertise française dans ces secteurs structurants (énergie, transport, biens d'équipement...).

Structuration d'un financement « mixé »

Si ces contrats sont par nature portés par de grands groupes, ils impliquent également des PME et des ETI exportatrices. L'année 2018 a également été marquée par la structuration d'un financement « mixé » (prêt direct du Trésor et assurance-crédit) au bénéfice d'une PME du secteur des énergies renouvelables, afin d'accompagner son essor en Afrique de l'Ouest. Cet investissement s'est traduit par des retombées directes sur le territoire national (1 million d'euros d'investissements productifs, 40 embauches dans le Lot-et-Garonne).

Première tranche du TER de Dakar

Il s'agit de la première tranche du TER de Dakar qui, avec un budget d'un milliard d'euros, va contribuer à réduire le trafic routier dans la capitale sénégalaise et partant, la congestion et la pollution atmosphérique. Ce TER doit permettre de relier le centre de Dakar avec Diamniado, une ville nouvelle au cœur d'un important projet d'aménagement du territoire : « la Plateforme du Millénaire ». Ce projet, qui s'inscrit dans une offre française en matière de « ville durable », reflète la volonté de placer l'offre française sur toute la chaîne de valeur avec une dizaine d'entreprises françaises présentes.



« Du FASEP aux prêts, les outils du Trésor nous ont permis de prendre pied sur de nouveaux marchés et constituent potentiellement un bon tremplin pour notre développement actuel sur les marchés d'Afrique. »

Groupe POMA

Inauguration de ligne LGV Maroc

La ligne LGV Maroc, inaugurée le 15 novembre 2018 en présence du président Emmanuel Macron est au cœur de la relation économique bilatérale franco-marocaine. Ce projet emblématique, initié il y a plus de 10 ans, a bénéficié d'un soutien financier français sans précédent. La France a, en effet, octroyé 1,07 Md€ sous forme de prêts du Trésor concessionnels, prêts AFD et don FASEP pour son financement. Ce partenariat franco-marocain impliquant de nombreuses entreprises françaises pour la construction et la SNCF pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, a fait ses preuves pour la construction et le lancement de la première ligne ferroviaire à grande vitesse d'Afrique.



Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP), prêts du Trésor : retrouvez toutes les informations sur les financements directs à l'export de la DG Trésor
> bit.ly/fasep

Retour sur Bercy Financements Export 2018

#BercyFinEx

La DG Trésor a organisé le 8 mars 2018 à Bercy son rendez-vous annuel dédié au financement export. L'édition 2018 a mis à l'honneur les réformes du financement et de l'accompagnement à l'export, élaborées dans le cadre du volet international du Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), pour favoriser la conquête de marchés à l'international par les PME.



Conquête de l'international : c'est sur ce thème que s'est déroulée l'édition 2018 du grand rendez-vous de la direction générale du Trésor dédié au financement export. L'événement a réuni plus de 600 professionnels du secteur.

La matinée a été consacrée à une session plénière de présentations de la politique d'assurance-crédit (PAC) pour 2018 et des réformes du financement export, avec plusieurs témoignages d'entreprises.

L'après-midi des ateliers thématiques ont été organisés, sur certains outils financiers publics, ainsi que des entretiens « B2Bercy » permettant aux entreprises, sur des créneaux de 20 minutes, de bénéficier de conseils personnalisés de la part des experts de la direction générale du Trésor et de Bpifrance Assurance Export.



Retrouvez toutes les informations sur l'événement et la vidéo de la session plénière

> bit.ly/bercyfinex-2018

Pour en savoir plus sur les financements directs à l'export de la DG Trésor

> bit.ly/fasep

ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DE L'ÉCONOMIE

>> METTRE EN OEUVRE LES RÉFORMES DU GOUVERNEMENT

PACTE

Issu d'un processus de co-construction exceptionnel justifié par l'ampleur des réformes mises en place pour favoriser la croissance des entreprises, le projet de loi PACTE a bénéficié de l'expertise de l'ensemble des services de la direction générale du Trésor tout au long de son élaboration.



Qu'est-ce que PACTE ?

Le projet de loi PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) ambitionne de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois. Il comporte notamment des dispositions touchant à la création et la croissance des entreprises, au financement, à l'innovation, aux procédures de restructuration, ainsi qu'à la participation des salariés aux résultats des entreprises.

Le projet de loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises), présenté en Conseil des Ministres le 18 juin 2018 puis examiné par le Parlement à partir de l'automne 2018 devrait être promulgué à la fin de premier semestre 2019.

Largement co-construit, grâce notamment aux six binômes composés de parlementaires et de chefs d'entreprise et reposant sur de larges consultations de l'ensemble des parties prenantes (partenaires sociaux, organisations professionnelles, consultation publique sur internet, etc.), ce texte constitue un pilier de la stratégie du gouvernement pour libérer l'activité et l'emploi.

La DG Trésor largement associée en amont du projet de loi

La direction générale du Trésor a largement été associée en amont de la rédaction de ce projet de loi pour animer ces groupes de travail et en organiser la restitution, en accompagnant particulièrement deux binômes : l'un relatif aux mesures de financement et l'autre au partage de la valeur et l'engagement sociétal des entreprises. L'ensemble des services a ensuite été associé pour élaborer, discuter avec tous les acteurs concernés et mettre en œuvre ces réformes ambitieuses.

Le projet de loi, organisé en quatre chapitres, a été notablement enrichi lors des lectures successives à l'Assemblée Nationale puis au Sénat durant lesquelles, l'ensemble de la direction générale du Trésor a été mobilisé pour analyser les propositions des parlementaires.

Les 4 chapitres du PACTE

Dans le détail, le chapitre Ier prévoit un ensemble de mesures visant à libérer les entreprises pour en faciliter la création, mieux accompagner leur croissance, faciliter leur rebond ainsi que celui des entrepreneurs et rendre les transmissions d'entreprises plus fluides.

Le chapitre II prévoit un ensemble de dispositions visant à rendre les entreprises plus innovantes en renforçant leur fonds propres tandis que le chapitre III cible des mesures

visant à les rendre plus justes en associant mieux les salariés aux fruits de leur croissance.

Le chapitre IV comprend diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne et des mesures transitoires et finales.

LA RÉFORME DE L'ÉPARGNE RETRAITE

Les produits d'épargne retraite représentent un encours de 230 milliards d'euros, contre 1 700 milliards d'euros pour l'assurance vie. Le recours limité à ces produits s'explique principalement par leur complexité (PERP, Perco, article 83, etc.) et la rigidité des règles qui leur sont applicables.

La réforme initiée par la loi Pacte modifiera en profondeur les produits d'épargne retraite afin de les rendre plus simples et plus attractifs. L'harmonisation du cadre juridique et fiscal applicable à ces produits facilitera leur compréhension, tandis que leur portabilité permettra d'accompagner la mobilité professionnelle et de stimuler la concurrence. Par ailleurs, l'assouplissement des conditions de sortie ainsi que la mise en place par défaut d'une gestion pilotée permettant de dynamiser l'épargne devraient favoriser leur attractivité.

Cette réforme s'inscrit pleinement dans l'ambition de PACTE, puisqu'elle améliore le fonctionnement de produits d'épargne de long terme en offrant un équilibre entre financement de l'économie, perspectives de rendement et sécurité de l'épargne.

>> METTRE EN OEUVRE LES RÉFORMES DU GOUVERNEMENT

PACTE

MIEUX PARTAGER LA VALEUR

À la demande du ministre de l'Économie et des Finances, la DG Trésor a mené une réflexion afin de formuler des pistes de réformes de l'épargne salariale pour favoriser davantage l'association des salariés à la réussite de l'entreprise.

Dans un objectif de déploiement des dispositifs d'épargne salariale dans les entreprises, particulièrement les petites qui en sont bien souvent dépourvues, le Gouvernement a supprimé le forfait social, depuis le 1er janvier 2019, pour les entreprises de moins de 250 salariés qui concluent un accord d'intéressement et pour toute entreprise de moins de 50 salariés ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale. Ces réformes encouragent également le développement de l'actionnariat salarié, axe essentiel du partage de la valeur en entreprise. Le Gouvernement a ainsi choisi de permettre à l'employeur de procéder à des abondements unilatéraux qui permettent d'acquérir des titres de l'entreprise.

La DG Trésor a été fortement mobilisée durant les travaux de préparation du projet de loi PACTE et pendant les débats parlementaires : réalisation de chiffrages, préparation de l'étude d'impact préalable au projet de loi et présentation devant le Conseil d'État, préparation de nombreux argumentaires techniques et juridiques afin d'expertiser les amendements déposés par les parlementaires, et rédaction d'accords type d'intéressement et de participation désormais disponibles en ligne.

#TrésorÉco : Quel effet macroéconomique du PACTE ? Premiers éléments de réponse

La DG Trésor a publié le 5 septembre 2018, avant le début de l'examen du projet de loi PACTE par l'Assemblée Nationale, une étude économique présentant une évaluation de l'impact attendu de certaines dispositions sur l'activité et l'emploi.

Ce travail d'évaluation mené par la DG Trésor cherche d'abord à apprécier ex ante les conséquences des dispositions pour lesquelles la littérature économique dispose de résultats, sur la base de modèles ou de ce qui a pu être observé pour des réformes similaires, en France ou chez nos voisins.

La DG Trésor a évalué l'allègement du coût du travail induit par les mesures sur les seuils sociaux, la suppression du forfait social dans les entreprises de moins de 250 salariés, et l'introduction d'un mécanisme permettant de donner, dans le cadre des procédures de restructuration, un pouvoir accru aux créanciers pivot, ceux ayant intérêt à maximiser la valeur de l'entreprise (dit d'application forcée interclasses ou « cross-class cram down »).

Ces dispositions ne constituent qu'une partie du projet de loi PACTE mais sont susceptibles, à elles seules, d'entraîner une hausse du PIB de près de 1 point à long terme, dont 0,3 point à l'horizon 2025, grâce à une hausse de la productivité – via une association plus étroite des salariés à la performance de l'entreprise et une meilleure allocation des facteurs de production du fait d'une restructuration plus efficiente des entreprises – et une baisse du coût du travail en lien avec la hausse des seuils et la suppression du forfait social.



Retrouvez l'étude de la DG Trésor > bit.ly/Tresor-Eco-PACTE

>> METTRE EN OEUVRE LES RÉFORMES DU GOUVERNEMENT

POUVOIR D'ACHAT ET MESURES DE COMPENSATION



La DG Trésor a contribué à l'évaluation économique et budgétaire, en lien avec les autres directions concernées, **des mesures en faveur du pouvoir d'achat adoptées dans le cadre des lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2019 et de la loi portant mesures d'urgence économiques et sociales (MUES).**

Ces mesures ont acté :

- » l'annulation de la hausse prévue de la fiscalité énergétique en 2019 ;
- » l'exonération fiscale et sociale sur les heures supplémentaires ;
- » l'augmentation de 100 euros des revenus au niveau du Smic ;
- » une prime exceptionnelle sans charge ni impôts sur les 1000 premiers euros ;

» le retour au taux de 6,6 % pour la moitié des retraités concernés par la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) en 2018.

La DG Trésor a réalisé de multiples chiffrages des mesures et contribué à la rédaction des études d'impact. Un gage partiel de ces mesures a été prévu, en sus d'économies en gestion, via la taxe sur les grandes entreprises du numérique, le report de la baisse d'IS pour les grandes entreprises et la modification de la niche fiscale dite « Copé ».

La DG Trésor a également participé, en étroite collaboration avec le Service de communication du ministère de l'économie et des finances (Sircom), à la mise à jour et à l'enrichissement du simulateur en ligne publié

sur le portail ministériel, permettant à chaque citoyen d'évaluer les effets sur son revenu disponible du transfert des cotisations sociales vers la CSG et de la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages. Cet outil, facile d'utilisation, rencontre un réel succès : près d'un million de visites ont été enregistrées en 2018.

Enfin, la DG Trésor a publié pour la première fois les codes du modèle de microsimulation permettant d'évaluer les effets redistributifs des mesures de pouvoir d'achat.

CRÉATION DU CONSEIL DE L'INNOVATION ET DU FONDS POUR L'INNOVATION ET L'INDUSTRIE

L'innovation constitue l'une des grandes priorités de la politique économique du Gouvernement. Elle est un facteur de compétitivité pour l'économie française, et contribuera à répondre aux grands défis sociaux et environnementaux du XXI^e siècle. Ce nouvel axe est développé dans le dossier thématique sur l'innovation de rupture du rapport économique, social et financier 2019, rédigé par la DG Trésor.



La DG Trésor a activement participé aux travaux de la mission Lewiner qui a rendu son rapport sur les aides à l'innovation en mars 2018. Conformément à ses recommandations, le Conseil de l'innovation dont la séance inaugurale s'est tenue en juillet 2018 et qui est coprésidé par le ministre de l'Économie et des Finances et par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, est une instance de pilotage stratégique de la politique d'innovation qui vise notamment à en renforcer la cohérence.

La DG Trésor a contribué à la création, au sein de l'établissement public Bpifrance, du **Fonds pour l'innovation et l'industrie en janvier 2018**. Doté de 10 milliards d'euros son rendement de 250 millions d'euros annuels est consacré à des actions de soutien à l'innovation, en particulier de l'innovation de rupture. Suivant les recommandations du rapport Lewiner, il comprend deux principaux volets :

- » un volet deep tech opéré par Bpifrance et doté de 70 millions d'euros annuels, qui renforce les aides individuelles aux start-ups des secteurs technologiques à cycle d'innovation long et intense en capital
- » un volet grands défis piloté par le Conseil de l'innovation et doté de 150 millions d'euros annuels, qui lance des programmes de recherche et d'innovation de rupture. Les thèmes sont choisis pour leur potentiel d'innovation et en fonction de la capacité de la France à se positionner en pointe dans le domaine. Dans le cadre du plan d'action sur intelligence artificielle lancé suite au rapport Villani, l'un des premiers défis lancés a été « comment améliorer les diagnostics médicaux par l'intelligence artificielle ? »

La DG Trésor suit la mise en œuvre de ces nouvelles actions à la fois par le biais de son rôle de tutelle de Bpifrance et de ses attributions de conseil en politique économique.



Retrouvez le rapport économique social et financier 2019 > bit.ly/resf-PLF2019

>> METTRE EN OEUVRE LES RÉFORMES DU GOUVERNEMENT

Réforme du système de retraite

La réforme systémique vise à unifier notre système de retraite, aujourd'hui très fragmenté. Elle apportera davantage d'équité et de lisibilité et veillera à garantir sa soutenabilité.

La DG Trésor a activement contribué aux travaux inter-administratifs organisés par le Haut-commissariat à la réforme des retraites, et notamment à ceux afférents aux règles de pilotage financier du système (mode d'indexation des droits et des pensions, âge de départ en retraite, calcul des pensions à la liquidation). Son modèle de microsimulation a été mobilisé pour quantifier l'effet de chocs économiques et démographiques sur le solde du système et l'utilité des réserves. La DG Trésor a également apporté son expertise économique sur l'ensemble des sujets abordés en comité de pilotage (incitations à l'activité, redistribution, égalité inter et intragénérationnelle, lutte contre la pauvreté, etc.).

Adoption du paquet bancaire « de réduction des risques »

Le Conseil de l'UE a endossé le 15 février 2019 la version finale d'un accord avec le Parlement européen sur le paquet bancaire, qui doit désormais être traduit dans toutes les langues de l'Union

et adopté par le Parlement en séance plénière. Son aboutissement constitue une avancée supplémentaire dans la finalisation de l'Union bancaire et pour le renforcement de la stabilité financière.

La Commission européenne avait proposé en novembre 2016 un ensemble de mesures ayant pour objet principal de mettre en œuvre au sein de l'Union les standards internationaux en matière bancaire adoptés par le Comité de Bâle et le Conseil de stabilité financière en réponse à la crise (notamment l'ensemble de règles dites « Bâle 3 »). Ce paquet permettra de renforcer la mesure des risques et la quantité de capital disponible pour absorber d'éventuelles pertes au fil de l'eau, mais également d'augmenter substantiellement les ressources autres que le capital (MREL/TLAC) mobilisées en cas de défaillance. Dans la procédure dite de résolution, l'objectif est de pouvoir restaurer la solvabilité d'une banque sans recourir à des fonds publics. Certaines dispositions permettront de renforcer la surveillance des filiales européennes de grands groupes étrangers, répliquant ainsi aux mesures similaires prises par d'autres grandes juridictions.

Après plusieurs mois de discussions, amorcées suite à l'orientation générale du **Conseil ECOFIN du 25 mai 2018**, l'issue des trilogues avec le Parlement européen assure le respect des grands équilibres obtenus au

Conseil, y compris les intérêts prioritaires pour la DG Trésor tels que la **reconnaissance de l'Union bancaire pour favoriser l'intégration transfrontalière des groupes bancaires européens**.

Cet ensemble de mesures permet de se conformer au volet « réduction des risques » de la feuille de route sur l'Union Bancaire de juin 2016, devant débloquer progressivement le partage des risques, en particulier la mise en œuvre du filet de sécurité (backstop) au fonds de résolution unique, dont les Chefs d'État et de gouvernement ont aussi approuvé les caractéristiques au sommet de décembre et permettre des progrès en matière de levée des obstacles nationaux à la circulation du capital et de la liquidité au sein de l'Union bancaire.

Solvabilité 2

Le cadre prudentiel européen en assurances Solvabilité 2, qui a contribué à la stabilisation du système financier, présente le défaut de désinciter les assureurs à l'investissement en actions et donc au financement de l'économie. La révision du niveau 2 de cette réglementation étant prévue pour 2018, la DG Trésor avait appelé la Commission européenne à saisir cette opportunité pour faciliter l'investissement de long terme des assureurs, dans toute l'Europe, en cohérence avec le modèle d'activité de ces entreprises.

Nous avons ainsi proposé, avec nos homologues néerlandais, la création d'une nouvelle classe d'actifs dédiée aux actions détenues à long-terme et qui donnerait lieu à des exigences en capital réduites. Suite à l'impulsion du Président de la République, la Commission Européenne en a accepté le principe, et l'acte délégué publié le 8 mars 2019 prévoit la création d'une telle classe d'actions détenues à long terme, qui permettra de soutenir l'investissement des assureurs dans l'économie. Un premier bilan de cette mesure pourra être fait en 2020 dans le cadre de la révision de la directive Solvabilité 2.

EMIR 2

La DG Trésor a participé activement aux négociations sur la revue du cadre de supervision des chambres de compensation (EMIR 2). Le recours croissant à la compensation centrale, la concentration des activités dans un petit nombre d'acteurs et le caractère de plus en plus transfrontalier des activités de post-marché doivent en effet s'accompagner d'une surveillance des chambres de compensation plus intégrée au niveau européen. Le marché de la compensation ne se cantonnant toutefois pas aux frontières européennes, il est donc important que l'Union européenne affirme sa souveraineté sur la compensation à l'étranger des produits libellés dans une devise de l'Union européenne. C'est pourquoi EMIR 2 confère aussi un rôle aux autorités européennes dans la supervision des chambres de compensation de pays-

tiers présentant un risque systémique pour le système financier européen. **Cette approche est cohérente avec la ligne que la DG Trésor a soutenue en vue de renforcer les autorités européennes de supervision (AES)**. Celles-ci vont jouer un rôle clé à l'avenir pour favoriser l'émergence de marchés de capitaux européens plus profonds et plus intégrés. L'idée d'une convergence des pratiques nationales en termes de régulation et la supervision des activités pan-européennes par le régulateur européen a donc conduit à plaider en faveur d'un renforcement de la gouvernance et un renforcement des pouvoirs de supervision directe des AES. La révision du cadre prudentiel des entreprises d'investissement a quant à elle permis de revoir le régime des pays tiers permettant d'accéder au marché unique en matière de services financiers. **Ce cadre jouera un rôle essentiel après le Brexit, lorsque les établissements britanniques auront perdu le bénéfice du passeport financier européen**. Les axes de réforme portés par la DG Trésor ont concouru à ce qu'une entité de pays tiers demeure soumise au respect de règles comparables à celles que suivent les entités concurrentes au sein de l'Union européenne. De ce point de vue, l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF ou ESMA en anglais) est appelée à jouer un rôle de point d'entrée dans le marché unique à la fois en soutien de la Commission pour l'adoption des décisions d'équivalence et dans l'enregistrement ou la sanction

des entreprises de pays tiers.

Sortie de la procédure de déficit excessif

Sur le volet des finances publiques, l'année 2018 a été marquée par la sortie de la France de la procédure pour déficit excessif à l'issue de la présentation du programme de stabilité, avec un déficit 2017 exécuté sous la barre des 3 % pour la première fois en 10 ans, à 2,7 % du PIB. La clôture de la procédure initiée en 2009 par le Conseil de l'Union européenne en juin dernier s'accompagne d'une sortie durable de la France de ce dispositif, avec un déficit public qui devrait rester maîtrisé pendant toute la durée du quinquennat, alors même que la France a entrepris des réformes structurelles majeures afin de réduire notamment le poids des prélèvements obligatoires sur les ménages et les entreprises. Ces résultats témoignent de la qualité de l'expertise que les équipes de la direction générale du Trésor mettent chaque jour au service du Gouvernement dans la poursuite de ses engagements européens et du redressement des finances publiques.

>> CONTRIBUER AU VERDISSEMENT DE L'ÉCONOMIE

L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT

La DG Trésor a été fortement mobilisée en 2018 pour traduire au niveau national et international les principes de l'accord de Paris sur le climat.

Avec le plan climat de juillet 2017, la France s'est fixé une cible de neutralité carbone à l'horizon 2050 qui implique de ne pas émettre plus de gaz à effet de serre que notre territoire peut en absorber, notamment via les forêts et les sols. L'année 2018 a permis de préparer la révision de deux documents de programmation pour les mettre en cohérence avec cet objectif :

» la stratégie nationale bas carbone (SNBC), qui précise les trajectoires de décarbonation des différents secteurs de l'économie et les solutions à mettre en œuvre pour atteindre la neutralité carbone en 2050 ;

» la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui fixe jusqu'en 2028 l'évolution du mix énergétique concernant la production d'électricité, la génération de chaleur, les carburants, et expose la stratégie de rénovation énergétique des bâtiments.

Les grandes lignes de la SNBC et de la PPE ont été présentées par le Président de la République le 27 novembre 2018 et devraient être adoptées d'ici à l'été 2019.

La DG Trésor a été fortement impliquée dans la préparation de ces outils, notamment en contribuant à l'analyse économique des différentes options avec les services du ministère de la Transition écologique et solidaire et les autres directions de Bercy (APE, DGE et DB).

La DG Trésor a en outre participé, à la fois comme membre et comme co-rapporteur, aux travaux de la commission présidée par Alain Quinet sur la valeur de l'action pour le climat. Cette valeur vise à traduire en termes monétaires les gains liés aux émissions de gaz à effet de serre évitées par un projet d'investissement ou une politique publique. La question des financements climatiques, suivie par la DG Trésor au sein de l'équipe

interministérielle climat française et de l'équipe de négociation européenne, a tenu une place centrale dans les négociations de la COP 24, tenue à Katowice en Pologne.

Cette négociation était la plus importante depuis la COP 21 à Paris en 2015. Elle a permis d'adopter les règles de mise en œuvre de l'accord de Paris, en particulier le cadre de rapportage des financements des actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les pays en développement, pour lesquels les pays développés s'étaient engagés à mobiliser 100 milliards de dollars par an à partir de 2020. Les négociations ont aussi permis d'inscrire au programme des négociations futures la question de la redirection de l'ensemble des flux financiers, publics comme privés, vers une économie bas-carbone, enjeu que la DG Trésor a porté dans le cadre de la position européenne.

La France a annoncé à cette occasion une contribution de 35 millions d'euros à deux fonds climatiques suivis par la DG Trésor et œuvrant pour le financement de projets d'adaptation, principalement dans les pays les plus pauvres.

CHIFFRES CLÉS

zéro

l'objectif d'émissions nettes de gaz à effet de serre en France en 2050

250 €/tonne de CO²

la valeur de l'action pour le climat en 2030

5 à 8 milliards d'euros

le soutien public annuel aux EnR électriques et thermiques entre 2019 et 2028

DÉVELOPPER LA FINANCE VERTE



La direction a travaillé sur le paquet législatif que la Commission européenne a publié en mai 2018, en faveur du développement de la finance verte. L'adoption de ce paquet a fait suite à la publication, au 1er trimestre, du rapport final du HLEG (High-Level Expert Group on sustainable finance) et du plan d'action de la Commission pour la finance durable.

Ce paquet législatif contient notamment trois propositions de règlements visant à :

- i. établir une taxonomie commune à l'Union européenne des activités économiques présentant un impact positif sur l'environnement ;
- ii. clarifier les exigences de transparence et de reporting pour les intermédiaires financiers en matière d'ESG (enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance) ;
- iii. créer de nouvelles classes d'indices de référence (benchmarks) mesurant la performance « carbone » de stratégies d'investissement « à impact ».

Ces propositions visent à une meilleure appréhension globale des risques et des opportunités liés au changement climatique et à la transition bas carbone par les investisseurs et les intermédiaires financiers. La direction a participé activement aux négociations des trois règlements dont ceux sur les indices de référence et sur les informations ESG, qui devraient être adoptés définitivement d'ici la fin de la mandature européenne actuelle.

2018 a également été l'occasion de travailler sur le rapport d'application de l'article 173 de la loi de 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte. Ce rapport, coréalisé avec le Commissariat général au développement durable et avec la contribution de l'Autorité des marchés financiers et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, devrait être publié au premier semestre 2019.

ZOOM SUR L'OAT VERTE

1,75 % 25 JUIN 2039

En 2018, la France tient ses engagements forts en matière de transparence et d'évaluation indépendante de l'impact de son OAT verte.

Le 24 janvier 2017, l'Agence France Trésor a lancé l'OAT verte 1,75 % 25 juin 2039, pour un montant de 7 milliards d'euros, devenant le premier État à émettre un emprunt vert pour une taille de référence.

Les fonds levés par le biais de l'OAT verte financent des projets ayant des effets bénéfiques sur l'environnement. Chaque année, les dépenses vertes éligibles sont identifiées ex ante par un comité de pilotage sous l'égide du Premier ministre. En 2018, l'AFT a abondé l'OAT verte à deux reprises : par adjudication, en avril, pour un montant de 1,1 milliard d'euros, puis par syndication, en juillet, pour un montant de 4 milliards d'euros, portant l'encours de l'OAT verte à 14,8 milliards d'euros fin 2018.

La spécificité de l'OAT verte tient au suivi des dépenses auxquelles ses émissions sont adossées. À ce titre, l'année 2018 a vu la publication du premier rapport d'allocation et de performance, en juin, et en novembre celle de la

première étude d'impact ex post, portant sur le Crédit d'Impôt sur la Transition Énergétique. Les travaux d'évaluation environnementale de l'OAT verte sont supervisés par un Conseil indépendant, composé d'experts de réputation internationale et présidé par M. Pulgar-Vidal, ancien ministre de l'Environnement du Pérou.



L'OAT VERTE À NOUVEAU PRIMÉE EN 2018

L'OAT verte a été distinguée par *Climate Bonds Initiative*, au titre de l'émission obligataire la plus importante de 2017 pour une taille de référence. Par ailleurs, comme l'année précédente, l'AFT a été désignée par *Euromoney* et *GlobalCapital* meilleure agence gouvernementale, pour l'OAT verte.



Retrouvez le rapport d'allocation et de performance de l'OAT verte
> bit.ly/rapport-oat-verte

>> PUBLICATIONS

LES ÉTUDES TRÉSOR-ÉCO PUBLIÉES EN 2018

- N°233 : « Le lien entre inflation et position dans le cycle depuis cinq ans », par Romain Faquet (Décembre)
 N°232 : « Concurrence et concentration des entreprises aux États-Unis », par Emma Hooper, Louise Rabier (Décembre)
 N°231 : « Le réseau mondial des lignes de swap entre banques centrales », par Benoît Campagne, Julien Lecumberry, Myriam Morin Wang, Morgane Salomé (Novembre)
 N°230 : « Comment expliquer la réduction de l'excédent commercial agricole et agro-alimentaire ? », par Olivia Touze, Florent Dauba, Xavier Ory (Octobre)
 N°229 : « Les nouvelles routes de la soie », par Julien Dumond, Martin Landais, Pierre Offret (Octobre)
 N°228 : « Les réformes du marché du travail italien », par Haroun Ba, Axel Brunetto, Arnaud Guigné (Octobre)
 N°227 : « Perspectives mondiales d'automne 2018 : toujours soutenues malgré des vents contraires », par Louis Boisset, Diane de Waziers, Laetitia François, Carole Hentzgen, Julien Lecumberry, Morgane Salomé (Septembre)
 N°226 : « Quel effet macroéconomique du PACTE ? Premiers éléments de réponse », par Cyril de Williencourt, Alejandro Faci, Simon Ray (Septembre)
 N°225 : « Le ralentissement de la productivité dans les pays émergents est-il un phénomène durable ? », par Amandine Aubry, Louis Boisset, Laetitia François, Morgane Salomé (Juillet)
 N°224 : « Péages urbains : quels enseignements des expériences étrangères ? », par Carole Gostner (Juillet)
 N°223 : « Que nous disent les enquêtes de conjoncture sur la position de l'économie dans le cycle ? », par Diane de Waziers (Juin)
 N°222 : « Les énergies renouvelables thermiques », par Arthur Souletie (Juin)
 N°221 : « Institutions et développement : que dit l'enquête Profils institutionnels ? », par Marie Garcia, Malgorzata Nedjam (Mai)
 N°220 : « Vers une accélération des salaires au Japon ? », par Mhenni Ben Yaala (Avril)
 N°219 : « La recherche publique française en comparaison internationale », par Axel Demenet (Avril)
 N°218 : « Perspectives mondiales au printemps 2018 : une croissance toujours soutenue », par Louis Boisset, Laetitia François, Carole Hentzgen, Julien Lecumberry, Yasmine Osman, Morgane Salomé (Mars)
 N°217 : « Comment expliquer la persistance du secteur informel dans les économies d'Asie du Sud ? », par Louis Nouaille Degorce, Patrick Pillon (Mars)
 N°216 : « La déformation du partage de la valeur ajoutée aux États-Unis », par Gaëtan Stéphan (Février)
 N°215 : « Quels instruments économiques pour lutter contre la résistance aux antibiotiques ? », par Samuel Ménard, Léo Roesch (Février)
 N°214 : « La filière automobile aux États-Unis : quels enjeux et quelles perspectives ? », par Jonas Anne-Braun (Janvier)
 N°213 : « La taille du bilan des banques centrales, nouvel instrument de la politique monétaire », par Laure Baquero, Mehdi Ezzaim, Stéphane Sorbe (Janvier)



Retrouvez toutes les études économiques de la collection Trésor-Éco > bit.ly/TresorEco
 Les études sont aussi disponibles en anglais > bit.ly/Tresor-Economics

Crédits photos :

© Bercy Photos : Patrick Bagein, Célia Bonnin, Gilles Couedic, Gézelin Grée
icônes : © Loupe by Ava Mba from the Noun Project - © finance by Lnhi from the Noun Project - © economy by Rudez Studio from the Noun Project - © europe by Olguioo from the Noun Project - © Calculator by SBTS from the Noun Project - © Graph by Shastry from the Noun Project - © teamwork by tulpahn from the Noun Project - © international by Yo! Baba from the Noun Project - © Computer by Adrien Coquet from the Noun Project
© Phovoir (p15)
©Delphotostock / Stock.Adobe.com (p26)
©Drusilla/Noun Project - Olivia Habermel/Noun Project (p31)
©Nathan Nott / Stock.Adobe.com (p32)
©MAGNIFIER / Stock.Adobe.com (p35)
©semisatch / Stock.Adobe.com (p38)
©Fotolia (p46)
©xiaoliangge / Stock.Adobe.com (p47)

Conception graphique :

© POLECOM/Direction générale du Trésor



Ministère de l'Économie et des Finances
Direction générale du Trésor
Retrouvez-nous sur le site
tresor.economie.gouv.fr
et sur les réseaux sociaux

